

# **COMPTE RENDU**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 17 DECEMBRE 2010**

**PRESENTS** : MM. DE CARLI – MARINI – TOUDMA – LOT – BERNARD – FERRARI – BUTTAY – CHEMINI – LEPEZEL – KABA – FEITE – MAAZI – MMES BESSICH – KHACEF – ABRAM – GIANNINI – DA COSTA – HENROT – DI PELINO – LECLERC – BRIGIDI-GODEY

**EXCUSES** : MMES MIRANDOLA – DIAGNE – CRESTANI – ZASADZINSKI – M. BARCELLA - BRIGIDI

**ABSENTS** : Mlle BOUSSERA – M. BOVA

**POUVOIRS** : Mme MIRANDOLA à Mme LECLERC – Mme DIAGNE à M. KABA – Mme ZASADZINSKI à Mme BRIGIDI-GODEY – Mme CRESTANI à Mme GIANNINI – M. BARCELLA à M. DE CARLI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : P. SABATINI

#### **Ordre du jour** :

- Budget primitif 2011 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER II
- Prix du m3 d'eau 2011
- Décision modificative N°2 : SERVICE DES EAUX
- Modification tarifs des concessions cimetièrè
- Modification du Plan d'Occupation des Sols et désignation du commissaire enquêteur
- Acquisition de terrain propriété de l'Etat
- Déclassement du domaine public dans le domaine privé de la parcelle AB 169
- Subventions exceptionnelles budget 2011
- Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux ANRU
- Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre des travaux à l'école Albert Iehlen
- Demande de subvention au Conseil Général au titre des amendes de police

- Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant N°1 au marché 2010 prestations de services d'assurances lot 4 Flotte Automobile
- Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant N° 5 au marché 2009 prestations de services d'assurances Lot 4 Flotte Automobile

**SUR PROPOSITION DU MAIRE ET APRES ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL**

- SUBVENTION ESPACE LOISIRS ANNEE 2011 (AVANCE)

**1) BUDGET PRIMITIF 2011 : COMMUNE – SERVICE DES EAUX – ZAC DU VIVIER**  
**II**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le Budget Primitif : Commune - Eau -Annexe (ZAC DU VIVIER)

**COMMUNE**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	1 144 190.00 €
RECETTES	1 144 190.00 €

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	7 986 500.00 €
RECETTES	7 986 500.00 €

**BUDGET ANNEXE ZAC DU VIVIER**

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES	0.00 €
RECETTES	0.00 €

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	130 000.00 €
RECETTES	130 000.00 €

**SERVICE DES EAUX**

## **INVESTISSEMENT**

DEPENSES 1 050 000.00 €

RECETTES 1 050 000.00 €

## **EXPLOITATION**

DEPENSES 1 380 000.00 €

RECETTES 1 380 000.00 €

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget de la Commune par 24 voix pour – 2 abstentions : Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA

Adopte le budget Service des Eaux par 24 voix pour – 2 abstentions : Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA

Adopte le budget ZAC DU VIVIER par 24 voix pour – 2 abstentions : Monsieur CHEMINI – Madame DA COSTA.

### **2) PRIX DU M3 D'EAU 2011**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, sur suggestion de la commission des finances réunie le 13 décembre 2010, de modifier le prix du m3 d'eau pour 2011 et ceci pour l'ensemble des tranches soit :

#### **1° TARIF CONSOMMATEURS UTILISANT MOINS DE 1250 M3 PAR AN :**

m<sup>3</sup> hors redevance 0.96 €

#### **2° TARIF POUR CONSOMMATEURS UTILISANT DE 1250 M3 A MOINS DE 6000 M3**

m<sup>3</sup> hors redevance 1.26 €

#### **3° TARIF POUR CONSOMMATEURS UTILISANT DE 6000 M3 A MOINS DE 7000 M3**

m<sup>3</sup> hors redevance 1.48 €

#### **4° TARIF POUR CONSOMMATEURS UTILISANT DE 7000 M3 A MOINS DE 8000 M3**

m<sup>3</sup> hors redevance 1.64 €

#### **5° TARIF POUR CONSOMMATEURS UTILISANT 8000 M3 ET PLUS**

m<sup>3</sup> hors redevance 1.80 €

**Les sociétés d'HLM qui consomment une grande quantité d'eau (compteur commun) seront considérées comme une somme de petites consommations particulières.**

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la proposition de son Maire,

Précise qu'aux prix décidés, s'ajouteront les différentes taxes en vigueur.

Cette décision a été approuvée par 24 voix pour – 1 abstention (Madame DA COSTA) – 1 contre (Monsieur CHEMINI).

### **3) DECISION MODIFICATIVE N ° 2 : SERVICE DES EAUX**

Après avis de la Commission des Finances en date du 13 décembre 2010,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Adopte la décision modificative N°2 telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b><u>SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES</u></b>	<b>0.00</b>
---	-------------

Article	61558/chap 011	- 2 700 €
---------	----------------	-----------

Article	64111/chap 012	+ 2 700 €
---------	----------------	-----------

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

### **4) MODIFICATION TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIERE**

Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil, en raison des difficultés de retrouver les familles des concessionnaires après des délais de 30 à 50 années, de ne plus proposer qu'un type de concession :

Concession de 15 ans au tarif de	100 €
Prix des intervalles	35 €

Il propose également, pour les mêmes motifs, mais aussi par souci de clairvoyance que les cellules du columbarium soient acquittées en une seule fois :

Pour un montant de	1 400 €
--------------------	---------

qui correspond au prix coutant desdites cellules

Restent inchangés :

Le prix des cuves

Double 950 €

Simple 750 €

Redevance pour dispersion des cendres : 30 €

Il invite le Conseil à délibérer

Le Conseil Municipal

Autorise la mise en place de ces tarifs à dater du 1<sup>er</sup> Janvier 2011

L'article 20 du Règlement du Cimetière sera modifié en conséquence.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

#### **5) MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS ET DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour procéder à la modification du POS qui porte sur :

- La suppression du coefficient d'occupation des sols sur toutes les zones
- La suppression d'interdiction de créer des saillies lors de l'aménagement des combles en zones UB et UD du POS
- L'autorisation de la création de toitures terrasses et de toits plats en zone UB
- La modification du classement du terrain actuellement en zone 1 NAY en zone UB
- (Extrait du règlement modifié des zones UB, UC, UD, 1NA et 1 NAY)

Pour ces modifications, il convient de désigner un commissaire enquêteur.

Vu l'accord du bureau municipal en date du 06.12.2010,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal,

Autorise le Maire à procéder à la modification du POS et à désigner un commissaire enquêteur.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

#### **6) ACQUISITION DE TERRAIN PROPRIETE DE L'ETAT**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AS n° 149 d'une contenance de 487 m<sup>2</sup>, et l'acceptation du prix fixé par les Domaines d'un montant de 1200,00 euros

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 16.11.2010,

Vu l'avis des domaines,

Il invite le Conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AS n° 149 d'une contenance de 487 m<sup>2</sup> au prix de 1200,00 euros

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**7) DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA PARCELLE AB 169**

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le déclassement du domaine public dans le domaine privé, de la parcelle AB 169.

Vu l'accord de la commission d'urbanisme en date du 16 novembre 2010 pour 127 m<sup>2</sup>.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le déclassement proposé.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**8) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES BUDGET 2011**

Il est proposé de verser sur le budget 2011 les subventions suivantes :

- 1.200 € aux Amis de l'Orgue et 500 € aux salariés de Sealynx Automotive.

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le versement des subventions proposées.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**9) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX ANRU**

Le projet de renouvellement urbain de la ville s'est traduit, au cours des 15 dernières années, par des opérations de construction, de destruction ainsi que par des aménagements urbains et paysagés.

Ces opérations ont contribué à la transformation du quartier et à son changement d'image.

Aujourd'hui, il est nécessaire de continuer le travail engagé depuis un certain nombre d'années : c'est le sens de la convention ANRU signée le 09 décembre 2009 qui engage l'Etat, la Région et la Ville.

Parallèlement, une convention a été signée avec EPARECA le 03 novembre 2010, afin de restructurer entièrement le Centre Commercial les Bleuets.

Le Conseil Général de Meurthe et Moselle peut participer aux financements des travaux qui portent sur l'ensemble des espaces extérieurs.

Il est proposé de le solliciter à hauteur de 515.000 € représentant 15 % de la dépense estimée à 3.521.902 € H.T. inscrite au budget 2010.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite le Conseil Général pour une subvention à hauteur de 515.000 € sur les crédits Développements Urbains.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

#### **10) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DES TRAVAUX A L'ECOLE ALBERT IEHLEN**

Il est rappelé au Conseil que l'Ecole Albert IEHLEN a bénéficié d'une première tranche de travaux de réhabilitation dans le courant de l'année 2010, portant sur le changement des huisseries et du bardage complet des quatre murs.

Le second bâtiment de l'école doit faire l'objet du même traitement, ce qui permettra ainsi de diminuer les coûts énergétiques de l'école ; conformément à l'engagement qui doit être pris dans le cadre du développement durable.

Le Conseil Général peut participer au financement des travaux d'investissement dans la mesure où l'école est au sein du quartier ANRU.

Il est, dès lors, proposé de le solliciter à hauteur de 125.000 € représentant 40 % de la dépense estimée à 313.545 € H.T. inscrite au budget 2011.

Le Conseil faisant siennes les propositions du Maire,

Sollicite le Conseil Général, pour une subvention de 125.000 € sur les crédits de Développements Urbains.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**11) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter sur les travaux de sécurité prévus dans le cadre du budget 2011 à hauteur de 30.000 €, la subvention la plus importante possible au titre des amendes de police.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil faisant sienne la proposition du Maire,

Sollicite le Conseil Général pour une subvention, la plus importante possible au titre des amendes de police.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**12) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU MARCHE 2010 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 FLOTTE AUTOMOBILE**

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2010, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 1 concernant le lot 4 du marché "Prestations de services d'Assurances".

**LOT 4**

**avenant n° 1**

Prime 2010 : 13 608.58 € TTC

Le montant de l'avenant n°1 de 1 843.88 € TTC porte la prime 2010 à 15 452.46 € TTC.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n°1 au marché " Prestations de services d'Assurances ".

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

**13) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°5 AU MARCHE 2009 PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES LOT 4 FLOTTE AUTOMOBILE**

Monsieur le Maire, vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2010, propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant n° 5 concernant le lot 4 du marché "Prestations de services d'Assurances".

**LOT 4**

Prime de base 2009 : 12 134.07 € TTC



Montant de la prime (tenant compte des avenants 1 à 4) : 12 223.83 € TTC  
Le montant de l'avenant n°5 de 21.58 € TTC porte la prime 2009 à  
12 245.41 € TTC.

Il invite le conseil à délibérer,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise son Maire à signer l'avenant n°5 au marché " Prestations de services d'Assurances ".

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

#### **14) SUBVENTION ESPACE LOISIRS ANNEE 2011 (AVANCE)**

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance de 40.000 € à l'Association Espace Loisirs au titre de l'année 2011.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Autorise le versement d'une avance de 40.000 € à l'Association Espace Loisirs au titre de l'année 2011.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des exprimés.

Monsieur Lazhar MAAZI ne participe pas au vote.

Délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare que les formalités d'affichage prescrites par les articles L 121-10 et L 121-17 du Code des collectivités territoriales ont été accomplies;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération.

Le Maire,  
Conseiller Général,

S. DE CARLI